inspection académique Nièvre
académie Dijon
éducation nationale

FRAIS DE DÉPLACEMENT – FORMATION CONTINUE

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006

Année	Ministère	Programme (Chapitre)	Action sous action (article d'exécution)	Compte PCE (Paragraphe)	Service Gestionnaire	N° Pièce
2008	**206**	**0140**	**25**	**TG TH**		

IDENTIFICATION

N°INSEE : ⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊ **clé** ⌊⌊

N°NUMEN : ⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊

M. ☐ **Mme** ☐ **Mlle** ☐

NOM : **Prénom** :

Nom de jeune fille :

Date de naissance :

Commune de naissance :

ADRESSE PERSONNELLE :

ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE ET ADRESSE:

RÉFÉRENCES BANCAIRES OU POSTALES
(à remplir)
Joindre un RIB ou RIP uniquement si 1er paiement ou changement de compte bancaire.

NOM et VILLE de l'agence :

code Établissement : ⌊⌊⌊⌊⌊

code guichet : ⌊⌊⌊⌊⌊

n° du compte : ⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊

Clé

STAGE

Dénomination :
Lieu :
Date(s) :

☐ Formateur ☐ Stagiaire

AUTORISATION D'UTILISATION DU VEHICULE PERSONNEL
(pour les intervention en tant que formateur)

Date de la décision : CV - Puissance:

Numéro minéralogique :

Autorisation de circulation dans le : Département

A remplir par l'IA :
Joint au mandat n° du

CERTIFIE EXACT

A le

Signature de l'intéressé(e)

DÉPLACEMENTS

LIEU		DEPART	RETOUR	TRANSPORT	TRAJET	SEJOUR
Départ	Destination					
		Jour Mois Année h mn	Jour Mois Année h mn	Auto ☐ SNCF ☐ Autres ☐ Gratuit ☐	A/R ☐ quotidien ☐ Aller simple ☐ Retour simple ☐ Distance aller : Montant des justificatifs : ……€	Ets AD / Payant / Gratuit Nuitée ☐ ☐ ☐ Déjeuner ☐ ☐ ☐ Dîner ☐ ☐ ☐
		Jour Mois Année h mn	Jour Mois Année h mn	Auto ☐ SNCF ☐ Autres ☐ Gratuit ☐	A/R ☐ quotidien ☐ Aller simple ☐ Retour simple ☐ Distance aller : Montant des justificatifs : ……€	Ets AD / Payant / Gratuit Nuitée ☐ ☐ ☐ Déjeuner ☐ ☐ ☐ Dîner ☐ ☐ ☐
		Jour Mois Année h mn	Jour Mois Année h mn	Auto ☐ SNCF ☐ Autres ☐ Gratuit ☐	A/R ☐ quotidien ☐ Aller simple ☐ Retour simple ☐ Distance aller : Montant des justificatifs : ……€	Ets AD / Payant / Gratuit Nuitée ☐ ☐ ☐ Déjeuner ☐ ☐ ☐ Dîner ☐ ☐ ☐

(Zones grisées – Réservées IA)

A le
L'Inspecteur d'Académie

Remboursement des frais de déplacement (1A/R par mission) : Tarif SNCF 2ème Classe sur la base de la distance la plus courte.
Remboursement du déjeuner : 50% de l'indemnité forfaitaire - Remboursement forfaitaire des frais de dîner et nuitées sur production de justificatifs.